



Bureau de Tunis :
20, Rue des Lacs Mazouries
Les berges du Lac 1, 1053 Tunis
Tél : +216 71 96 33 83
Fax : +216 71 96 33 84

Bureau de Zarzis :
Sangho, 4170, Zarzis
Tél : +216 75 70 50 27

www.unhcr.org
tuntu@unhcr.org
<https://www.facebook.com/UNHCRTunisie>



Amélioration de l'accès aux droits pour les réfugiés et demandeurs d'asile en Tunisie et réponse d'urgence au COVID-19

Le HCR
et l'Union européenne

■ Financement

Union européenne (Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique), l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

■ Principaux secteurs d'intervention

- Conditions d'accueil et assistance.
- Accès aux services de base.
- Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques.

■ Période de mise en œuvre

24 mois (janvier 2020 – décembre 2021).

■ Budget du projet

EUR 4.963.500

■ Mise en œuvre

Conseil tunisien pour les réfugiés (CTR), Institut arabe des droits de l'homme (IADH), l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

■ Bénéficiaires

- Réfugiés, demandeurs d'asile, membres de la communauté d'accueil tunisienne.
- Autorités tunisiennes :
 - Ministères (ex. Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes Âgées, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur).

- Directions régionales (ex. Affaires Sociales, la Protection de l'Enfance).
- Assemblée des représentants du peuple, Présidence du Gouvernement, Instance nationale de prévention de la torture (INPT), Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP), Instance nationale de protection des données à caractère personnel (INPDP), Instance nationale d'accès à l'information (INAI), Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CSDHFLF).
- Avocats, juges, universitaires, journalistes, associations.

■ Objectifs

1. Améliorer l'accès et la qualité des services pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.
2. Soutenir le cadre national de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile à divers niveaux de parties prenantes.
3. Répondre aux besoins d'urgence des réfugiés et demandeurs d'asile liés aux effets de la crise COVID-19.

■ Activités

- Accès à l'éducation pour les enfants en âge scolaire.
- Assistance psychosociale et juridique.
- Soutien à un hébergement temporaire.
- Distribution d'aide financière et d'aide financière d'urgence (COVID-19) pour couvrir les besoins essentiels.
- Renforcement des capacités en protection internationale des réfugiés.
- Création d'une cellule de coordination en vue d'une meilleure analyse et gestion des cas de protection.
- Mise en œuvre d'activités interactives, comme des manifestations culturelles et/ou sportives entre les réfugiés et les communautés d'accueil locales.
- Traitement et suivi en temps voulu des cas référés dans le cadre du système de référencement.
- Mise en œuvre d'initiatives de communication sur les risques et d'engagement communautaire (COVID-19).
- Facilitation de l'accès aux services de santé et de soins (COVID-19).

